



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

Trente-quatrième session

Athènes (Grèce), 14 - 17 avril 2010

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ SCIENTIFIQUE
CONSULTATIF POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS DE 2010***

*Texte original: anglais

INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent document un résumé du programme de travail du Comité scientifique consultatif (CSC), tel qu'il a été défini par le Comité même, à sa douzième session, en janvier 2010. Il est souhaitable que les incidences budgétaires soient prises en compte au moment de l'examen du programme proposé, sur la base des prévisions budgétaires préliminaires présentées dans le document GFCM:XXXIV/2010/Inf.5. Les activités prévues dans le cadre de ce programme de travail seront mises en œuvre par les Membres au niveau national, par le Comité scientifique consultatif et par les organes subsidiaires du CSC.

PROGRAMME PROVISOIRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

2. Une liste des activités proposées pour la période intersessions de 2010, telles qu'elles ont été identifiées par les quatre Sous-Comités du CSC, puis examinées et complétées par le Comité à sa douzième session, est donnée ci-après. Les projets de mandat pour certaines de ces activités figurent à l'Annexe A; d'autres seront mis au point par la Réunion de coordination des Sous-Comités (CMSC) qui se tiendra en mai 2010.

Évaluation des stocks

- Poursuivre les activités d'évaluation des stocks en s'appuyant à la fois sur des données commerciales et sur les prospections en mer.
- Poursuivre les travaux d'élaboration d'un protocole de la CGPM pour les prospections en mer.
- Améliorer les connaissances sur la biologie, les paramètres du cycle biologique et la structure des stocks, y compris sur les zones de reproduction et de frai.

- Adopter un ensemble de paramètres biologiques à utiliser pour l'évaluation des stocks en Méditerranée et dans la mer Noire, soit par sous-région géographique, soit par groupe de sous-régions géographiques adjacentes.
- Élaborer de nouvelles fiches pour les méthodes d'évaluation par prospection, à ajouter au formulaire d'évaluation.
- Améliorer les indicateurs biologiques et affiner les points de référence en vue d'évaluer la situation des stocks et des pêches, notamment les effets sur les stocks exploités dans les zones de pêche réglementée.
- Organiser les réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques, en tenant compte du nouveau mode de fonctionnement.
- Entreprendre une étude du scénario actuel et des connaissances disponibles concernant la détermination de l'âge dans la zone de compétence de la Commission.
- Contribuer à la mise en œuvre du programme de travail à moyen terme pour améliorer la connaissance des élasmobranches et évaluer l'état des stocks.
- Contribuer à la réalisation d'études de cas sur l'application du maillage minimum de 40 mm (maillage carré) ou de 50 mm (maillage en losange) dans les pêcheries démersales, et sur l'approche écosystémique des pêches (AEP).
- Rassembler des informations sur les stocks d'anguilles d'Europe, *Anguilla anguilla*.

Environnement et écosystèmes marins

- Identifier les habitats sensibles pour chacune des espèces prioritaires de la Commission, pour présentation au Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE) à sa prochaine réunion.
- Élaborer un formulaire détaillé pour la collecte de données sur les prises accessoires d'espèces menacées, à inclure dans la matrice Tâche 1.
- Mettre à jour les connaissances relatives aux récifs artificiels.
- Organiser un atelier sur les espèces non indigènes et leur interaction avec les pêches, en concomitance avec la réunion du SCMEE.
- Organiser un atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche alternatifs.
- Mettre en œuvre le programme sur les espèces d'élasmobranches, prévoyant notamment une réunion d'experts et un cours de formation. Une présentation détaillée du programme proposé est donnée à l'Annexe B.
- Contribuer à la réalisation d'études de cas sur l'application du maillage minimum de 40 mm (maillage carré) ou de 50 mm (maillage losange) dans les pêcheries démersales, et sur l'approche écosystémique des pêches (AEP).

Statistiques et information

- Organiser un atelier sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments de flottille, et leur conformité aux prescriptions de la Tâche 1 de la Commission (le mandat de cet atelier figure à l'Annexe A I).
- Procéder à une nouvelle étude du seuil de poids optimal pour l'enregistrement des captures dans le journal de bord de la CGPM.
- Après réception des ensembles de données correspondant aux Tâches 1.1, 1.2 et 1.4, par le Secrétariat de la Commission:
 - Procéder à la mise à jour du bulletin statistique en conséquence;
 - Élaborer un récapitulatif des données et des fonctions d'accès aux données à présenter au Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI), à sa prochaine réunion;
 - Elaborer une proposition de règles d'utilisation des données correspondant à la Tâche 1.

Sciences économiques et sociales

- Constituer un réseau d'experts pour l'analyse de la structure sociale des pêcheurs dans tous les pays de la Méditerranée, tout en procédant à la compilation des études pertinentes par échange de courriers électroniques.
- Ouvrir une nouvelle section sur le site web de la CGPM, pour l'affichage de toutes les études relatives à l'incidence des variations du coût de l'énergie.
- Organiser un atelier sur le suivi des pêches récréatives dans la zone de compétence de la Commission.
- Contribuer à la réalisation d'études de cas sur l'application du maillage minimum de 40 mm (maillage carré) ou de 50 mm (maillage losange) dans les pêcheries démersales, et sur l'approche écosystémique des pêches (AEP).
- Procéder à une nouvelle analyse économique de l'incidence du prix des carburants sur les émissions de CO₂, et recueillir des informations sur les technologies et les méthodes susceptibles de réduire la consommation de carburant.

Autres questions transversales

- Lancer un programme de travail pour renforcer les connaissances et évaluer l'état du corail rouge en Méditerranée, en commençant par l'organisation d'un atelier chargé de l'examen des informations disponibles sur la biologie de cette espèce, les pêches, les règlements et les plans de gestion existant à son égard dans la région (le mandat de cet atelier figure à l'Annexe A II).
- Donner suite à l'invitation adressée au CSC par la Commission, à sa vingt-septième session, afin qu'il fasse état de la répartition géographique des proliférations d'algues mucilagineuses, de l'ampleur de leurs fluctuations saisonnières et de leurs effets. Un atelier sur la question sera organisé pendant la période intersessions (son mandat figure à l'Annexe A III).
- Organiser un atelier sur les aspects techniques de la mise en application du système SSN de surveillance des navires par satellite, et sur l'utilisation des données qui en résultent.
- Conformément au point 4 de la recommandation GFCM/2006/2 de la Commission, le CSC est invité à analyser en 2010 l'impact de l'établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de coryphènes utilisant des dispositifs de concentration du poisson, sur les stocks de cette espèce, et à recommander tout changement qui pourra être jugé nécessaire pour améliorer son efficacité, afin d'évaluer des modifications possibles à la fermeture et/ou proposer des mesures supplémentaires de gestion.

Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

3. Le Comité scientifique consultatif a proposé l'organisation des réunions suivantes pendant la période intersessions:

Réunion	Lieu / Date
Treizième session du CSC (5 jours)	France / janvier 2011
Atelier transversal sur les données SSN (2-3 jours)	Maroc / à définir
Atelier transversal sur le corail rouge (2-3 jours)	À définir / à définir
Session du SCSA (4 jours)	Malte / 29 novembre – 2 décembre 2010

Réunion	Lieu / Date
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales (6-7 jours)	Istanbul (Turquie) / octobre 2010
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques (6-7 jours)	Mazara del Vallo (Italie) / octobre 2010
Session du SCESS (4 jours)	Malte / 29 novembre – 2 décembre 2010
Atelier sur le suivi des pêches récréatives dans la zone de compétence de la CGPM (3 jours)	Palma de Majorque (Espagne) / à définir
Session du SCSI (4 jours)	Malte / 29 novembre – 2 décembre 2010
Atelier sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments de flottille, et leur conformité aux prescriptions de la Tâche 1 de la CGPM (3 jours)	Rome (Italie) / à définir
Session du SCMEE (4 jours)	Malte / 29 novembre – 2 décembre 2010
Atelier sur les espèces non indigènes et leur interaction avec les pêches (en concomitance avec la réunion du SCMEE)	Malte / 29 novembre 2010
Atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche alternatifs (3 jours)	Égypte / à définir
Première réunion d'experts sur l'état des élasmobranches en Méditerranée et dans la mer Noire (4 jours)	Tunisie / à définir
Cours de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'élasmobranches (5 jours)	À définir / à définir
Atelier sur les proliférations d'algues et de méduses (3-4 jours)	Istanbul / à définir
Première session de la CMSC (2 jours)	Rome (Italie) / 3-4 mai 2010
Deuxième session de la CMSC (1 jour)	Malte / 3 décembre 2010

MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

4. La Commission est invitée à examiner les activités proposées par son Comité scientifique consultatif, telles qu'illustrées plus haut. Elle souhaitera peut-être indiquer ses priorités et tenir compte des incidences budgétaires pour la mise au point finale du programme de travail.

Annexe A**PROJETS DE MANDAT POUR LES GROUPES DE TRAVAIL, LES ATELIERS ET AUTRES ACTIVITÉS**

- I) ATELIER SUR LES METHODES DE COLLECTE DE DONNEES APPLIQUEES A TOUS LES SEGMENTS DE FLOTTILLE, ET LEUR CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS DE LA TACHE 1 DE LA CGPM**
- a) examiner les méthodologies et les divers programmes de collecte de données en usage dans les pays membres de la CGPM;
 - b) passer en revue les problèmes liés à la communication des données correspondant à la Tâche 1;
 - c) pour chacun des problèmes identifiés au point précédent, échanger les données d'expérience d'autres pays dans le même domaine;
 - d) approuver des méthodes permettant d'apporter une solution aux problèmes soulevés;
 - e) anticiper les problèmes relatifs à la communication des données correspondant à la Tâche 1.3.
- II) PROPOSITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL RESTREINT POUR RENFORCER LES CONNAISSANCES ET EVALUER L'ETAT DU CORAIL ROUGE EN MER MEDITERRANEE**
- a) procéder à un inventaire des coraux rouges, en examinant notamment les informations disponibles dans chaque pays concernant la biologie, les pêches et les règlements concernant cette espèce;
 - b) recueillir la littérature scientifique existante sur la répartition du corail rouge, les systèmes de protection, les plans de gestion éventuellement adoptés et le repeuplement; et
 - c) trouver des synergies avec les activités du Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) et d'autres initiatives pertinentes.
- III) ATELIER SUR LES PROLIFERATIONS D'ALGUES ET DE MEDUSES**
- a) fournir des informations à jour sur les proliférations d'algues et de méduses signalées en Méditerranée et dans la mer Noire;
 - b) examiner les différentes mesures et approches adoptées pour réduire ou gérer les proliférations d'algues et de méduses;
 - c) étudier les effets des proliférations d'algues et de méduses sur les pêches;
 - d) étudier les méthodologies et les programmes de collecte de données mis au point concernant ces proliférations;
 - e) élaborer un cadre scientifique à l'appui des instruments de gestion pour l'élimination ou la réduction des proliférations;
 - f) passer en revue les problèmes de santé humaine causés par ces proliférations ou qui leur sont associés.

Annexe B**PROGRAMME DE TRAVAIL A MOYEN TERME PROPOSE POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ELASMOBRANCHES ET EVALUER L'ETAT DES STOCKS EN MEDITERRANEE ET DANS LA MER NOIRE****Généralités**

De nombreuses espèces d'élasmobranches vivent en Méditerranée (environ 47 requins et 38 raies). Elles sont le plus souvent capturées en tant que prises accessoires dans le cadre des pêches commerciales visant des poissons osseux; néanmoins, tous les spécimens sont généralement commercialisés. Seules quelques pêcheries ciblent les requins. Les débarquements d'élasmobranches ont augmenté entre 1970 et 1985, passant de 10 000 à 25 000 tonnes, pour retomber doucement à 15 000 tonnes en 2002.

Il apparaît clairement que les élasmobranches de la Méditerranée sont en déclin quant à leur abondance, leur diversité et leur aire de répartition géographique, par suite d'une intense activité de pêche. Leurs caractéristiques biologiques (basse fécondité, maturité tardive et faible taux de croissance) les rendent vulnérables à la pression de pêche. Certaines espèces sont déjà menacées. On constate, par ailleurs, un manque de connaissances agrégées sur la biologie et la pêche des élasmobranches dans plusieurs zones de la Méditerranée.

Face à la vulnérabilité des élasmobranches et dans le cadre d'une stratégie de protection et de gestion des stocks de ce groupe, divers plans de gestion ont été mis en place, notamment le PAI-Requins de la FAO, le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en Méditerranée (PNUE-CAR/ASP, 2003), et le Plan d'action de la Communauté européenne pour la conservation et la gestion des requins. La CGPM s'est occupée de la question en organisant un groupe de travail transversal sur les prises accessoires/accidentelles (Italie, septembre 2008) et un atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires (Tunisie, septembre 2009), dans le cadre desquels de vives préoccupations ont été exprimées concernant les élasmobranches.

Ces dernières réunions ont conclu que les connaissances relatives à la biologie des élasmobranches et à leur pêche dans plusieurs zones de la Méditerranée étaient insuffisantes, et il a été fortement recommandé d'entreprendre de nouvelles études sur la dynamique des populations (taille des populations, structure et démographie) pour les espèces dont la conservation était menacée (y compris en termes de gestion des pêches) en association avec des mesures d'atténuation lorsqu'il s'agissait d'espèces protégées.

L'atelier organisé en Tunisie a suggéré la mise en place d'un programme de travail à moyen terme pour identifier et combler les lacunes dans la connaissance actuelle des pêches d'élasmobranches, et pouvoir ainsi évaluer et gérer les stocks de la Méditerranée. En vue de l'élaboration de ce programme régional, les activités proposées sont les suivantes:

1. Dresser un inventaire des élasmobranches, en examinant notamment les informations disponibles sur la taxonomie, la répartition géographique de ces espèces et leur état en Méditerranée et dans la mer Noire. Un document de travail contenant une mise à jour de ces informations sera élaboré;
2. Recueillir et compiler des informations et données sur les activités de pêche ciblant les élasmobranches, y compris leur incidence potentielle sur la perte et la dégradation des habitats, et les prises accessoires des espèces d'élasmobranches, notamment de celles qui suscitent des préoccupations. Les principales données indicatives ci-après concernant les pêches et la biologie des élasmobranches, doivent être recueillies selon un protocole normalisé:

- Description des pêches
 - Estimations des captures/prises accessoires
 - Captures par unité d'effort
 - Zones de pêche
 - Composition des captures par sexe et par taille
 - Biologie de la reproduction
 - Age et croissance
 - Comportement alimentaire
3. Mettre à jour les informations disponibles relatives aux études sur les mesures de réduction des prises accessoires. Il est proposé de mettre à l'essai les mesures et les techniques de réduction mises au point hors Méditerranée et qui sont actuellement adoptées et utilisées par les Organisations régionales de gestion des pêches.
 4. Recueillir les informations disponibles sur les habitats critiques (lieux de reproduction) et la répartition géographique des espèces à haut risque nécessitant des mesures de gestion ou de protection spéciales.
 5. Organiser en 2010 une réunion d'experts (3 à 4 jours) pour évaluer et analyser les résultats des activités indiquées ci-dessus (1 à 4), et identifier des méthodes et des approches appropriées pour l'évaluation des stocks de certaines espèces commerciales, ainsi que les mesures à prendre pour les années suivantes. Cette réunion étudiera également la mise en place éventuelle d'un réseau régional d'experts s'occupant de ces questions.
 6. Organiser en 2010 un cours de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'élastomobranches. Les directives et autres outils disponibles seront également utilisés à des fins de documentation dans le cadre de cette formation.
 7. Organiser en 2011 une réunion (5 à 7 jours) sur l'évaluation des stocks de certaines espèces d'élastomobranches, notamment de celles inscrites aux annexes 2 et 3 du protocole ASP/BD à la Convention de Barcelone.
 8. Mettre au point une publication de la CGPM sur les résultats obtenus dans le cadre de ce programme de travail à moyen terme.

Calendrier

Activités 1 à 4:	mai à octobre 2010
Activité 5:	novembre-décembre 2010
Suite donnée à l'activité 5 (le cas échéant):	mai-septembre 2010
Activité 6:	2010 (date à définir)
Activité 7:	septembre-octobre 2011
Activité 8:	février 2012

Conditions requises

- a. Désignation d'un coordonnateur général¹ du programme de travail à moyen terme, dont le mandat sera le suivant:
 - coordination des activités de collecte de données et d'informations, et de préparation des documents de travail pour les réunions d'experts, y compris l'établissement des mandats connexes;
 - organisation des réunions d'experts (ordre du jour, identification des principaux intervenants, mise au point finale du rapport, etc.);
 - organisation du cours de formation:
 - élaboration du programme
 - animation de la formation
 - établissement du rapport du cours de formation
- b. Désignation d'un spécialiste de l'évaluation des stocks de requins, chargé de préparer et de modérer la réunion d'experts correspondante.

Prévisions budgétaires

Coordonnateur général et consultants:	24 000 dollars
Voyages /coordonnateur et experts:	40 000 dollars
Formation (5 jours, 20 participants):	30 000 dollars
Spécialiste de l'évaluation des stocks:	12 000 dollars
Rapports et publication:	14 000 dollars
Total:	120 000 dollars

¹ Qualifications requises: Diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences de la mer; vaste expérience dans le domaine de la biologie, de l'écologie et de la dynamique des populations d'élastranchés, et bonne connaissance des structures et des procédures de la CGPM.